

n° 02 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGÉAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), VUILLEZ Jean-Philippe (procuration à COURTOIS Hervé), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018 joint en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018 joint en annexe.

Membres en exercice	36
Membres présents	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	2
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 février 2018.

Publié le : 10.04.2018
 Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation
 Pour le Président et par délégation
 La Directrice générale des services adjointe
 Martine PEVET
 Le Directeur général des services,
 Joris BENELLE

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2018

Membres présents : LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

Membres représentés : CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

Information sur la désignation des chargés de mission et des chargés de projet

2. Echanges sur la trajectoire institutionnelle de l'IDEX : Université Intégrée

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018

4. Affaires institutionnelles

- 4.1. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA
- 4.2. Désignation d'un élu étudiant au conseil d'administration pour siéger à la commission FSDIE
- 4.3. Statuts de l'IUT de Valence
- 4.4. Intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et accord de fonctionnement interne
- 4.5. Création de l'équipe d'accueil Radio-Fréquences et d'Intégration de Circuits (RFIC)

5. Affaires financières

- 5.1. Prise de participation de l'UGA dans la SCIC PUG
- 5.2. Tarifs de l'école des Houches
- 5.3. Approbation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France
- 5.4. Marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP)
- 5.5. Indemnisation des sujets d'expérimentation (LIPPC2S et CERAG)

6. Questions diverses

1. Informations

Information sur la désignation des chargés de mission et des chargés de projet

M. LOUVET effectue un rappel des différents chargés de missions et chargés de projet de l'Université Grenoble Alpes.

2. Echanges sur la trajectoire institutionnelle de l'IDEX : Université Intégrée

M. LEVY explique que la feuille de route présentant le projet propose la création d'un établissement sous la forme d'une université dérogatoire, composé d'entités avec et sans personnalité morale. Il précise que des discussions auront lieu quant à la mise en place de la subsidiarité. Il est important que le texte soit clair et qu'il permette de rédiger les statuts de l'établissement de manière assez flexible. Il insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de recréer les trois anciennes universités. Il précise que le lien entre les futures composantes, les laboratoires et les pôles de recherche est un axe important à prendre en considération. D'ici 2020, l'université intégrée sera la tutelle unique des laboratoires. Concernant la direction de l'établissement, M. LEVY précise qu'il n'y aura pas de fusion des organes de direction des organismes de recherche. Le choix politique a été fait de créer un directoire. Il indique ensuite la méthode de travail qui a été utilisée pour rédiger la feuille de route et rappelle les échéances du projet.

En tout état de cause, des temps d'échanges avec le ministère auront lieu afin que le projet soit conforme à la réglementation. A la fin de la période d'expérimentation (10 ans), il sera possible de revenir en arrière ou de conserver le nouvel établissement en effectuant les modifications réglementaires nécessaires.

M. COURTOIS fait remarquer le périmètre très large du directoire. De plus, il s'étonne que le conseil des affaires territoriales soit disjoint de celui de la formation. Il considère qu'il faudrait renforcer le schéma de discussion sur la formation. Il souhaite savoir quels seront les acteurs des discussions.

M. LEVY explique que des groupes de travail seront ouverts et organisés de manière flexibles. Ils seront composés des membres des instances de l'UGA mais également d'enseignants-chercheurs et de BIATSS de l'établissement sur la base du volontariat. Au sein du nouvel établissement, les interactions auront lieu au niveau de l'ensemble des acteurs et de toutes les thématiques.

M. FORESTIER rappelle que la fusion des trois anciens établissements vient seulement de s'achever. Il fait part de ses inquiétudes quant à la relance d'un tel projet aussi rapidement et quant à l'aspect anxiogène que cela est susceptible d'entraîner chez les personnels.

M. LEVY précise qu'il n'est pas nécessaire de tout bouleverser pour mener à bien ce projet. Pour la quasi-totalité des personnels, il n'y aura pas de changement. Selon lui, il est effectivement important de rassurer les personnels dans la mesure où beaucoup de choses vont rester stables.

M. LBATH souhaite connaître la date du début des réunions des groupes de travail.

M. LEVY indique que les groupes de travail se réuniront rapidement à partir de mars 2018. Il souhaite que les groupes soient constitués de sorte à ce qu'il existe une homogénéité disciplinaire.

Mme GRANET ABISSET s'interroge sur l'avenir des étudiants du site. Elle estime qu'il s'agit d'une question importante et nécessaire. Elle indique qu'il est important que l'image de la formation à l'université évolue et que la formation ne soit pas envisagée uniquement dans les grandes écoles. Une prise de conscience doit se faire au niveau de l'université.

M. LEVY répond qu'il s'agit d'une question fondamentale. L'université doit effectivement se positionner en tant qu'acteur économique de la société. Il est important aujourd'hui que les compétences acquises en licence et en master soient reconnues. La création de grandes universités permettra de porter cette dynamique.

Thomas LEBARBE indique que les personnels sont inquiets. Il fait remarquer le caractère très serré du calendrier proposé.

M. LEVY précise qu'il est nécessaire de trouver les moyens, en termes logistique et administratif, pour soutenir les personnels. En ce sens, des moyens pérennes seront apportés par les financements de l'IDEX. Des propositions seront faites en ce sens.

M. COURTOIS considère qu'il s'agit d'un projet enthousiasmant mais s'inquiète de la manière dont il sera mis en œuvre. Les groupes de travail devront être efficaces en termes opérationnel et un axe de communication important devra exister. Il est nécessaire de respecter la transparence auprès des nombreux publics concernés. En effet, les personnels et les étudiants ont besoin que les porteurs de projet les rencontrent et partagent les informations pour éviter les suspicions.

M. LEVY acquiesce. A cet égard, il espère que les directeurs de laboratoire se réuniront de nouveau pour échanger.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018.

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018.

4. Affaires institutionnelles

4.1 Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA

M. LOUVET indique que la délégation proposée a fait l'objet de modifications, en concertation avec la commission des finances, afin notamment de centrer les séances du conseil sur des discussions stratégiques.

M. LBATH approuve les évolutions apportées au texte qui permettront au conseil d'administration de passer moins de temps sur des éléments purement techniques tout en restant vigilant sur les compétences déléguées au président. Il rappelle qu'un retour sur les actes pris dans le cadre de cette délégation sera présenté au conseil. Il ajoute que la commission des finances s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce texte.

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la délégation de pouvoir accordée au président de l'Université Grenoble Alpes présentée.

4.2 Désignation d'un élu étudiant au conseil d'administration pour siéger à la commission FSDIE

Mme MAZENOT explique que la commission FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiante) est composée notamment de 4 étudiants dont 3 issus de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et un représentant du conseil d'administration. L'idée est qu'elle soit la plus représentative possible des étudiants et de leurs organisations.

En ce sens, elle s'engage en tant que VPE à travailler sur la composition de cette commission. Néanmoins il est nécessaire de la constituer rapidement pour pouvoir assurer son fonctionnement et notamment débloquer le versement des subventions aux associations étudiantes.

A l'issue de l'appel à candidatures, se portent candidats :

- Augustin BONNET en tant que titulaire et Elise ROGEAT en tant que suppléante pour *Licorne*,
- Tom DENAT en tant que titulaire et Lucas CROUZET en tant que suppléant pour *Interasso*.

M. DENAT précise que sa candidature est proposée afin d'éviter une surreprésentation des autres associations étudiantes au sein de la commission FSDIE. Il souhaite que cet élément soit pris en compte lors du vote.

Sans autre remarque, il est procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	Nombre de voix obtenues
Nombre de votants	24
Augustin BONNET (titulaire) et Elise ROGEAT (suppléante)	10
Tom DENAT (titulaire) et Lucas CROUZET (suppléant)	12
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne M. Tom DENAT (titulaire) et M. Lucas CROUZET (suppléant) pour siéger au sein de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) en qualité de représentants des usagers au conseil d'administration de l'UGA.

4.3 Statuts de l'IUT de Valence

M. LOUVET indique que les statuts de l'IUT de Valence ont fait l'objet d'un travail dans le cadre du chantier de révision des statuts des composantes de l'UGA. Ils ont été validés en conseil de l'IUT.

Il précise qu'afin de mettre en conformité l'article 19 avec les dispositions de l'article D. 713-1 du code de l'éducation, cet article est modifié et prévoit que le directeur « est élu à la majorité absolue des

membres composant le conseil ». En outre, au cours d'une même séance du conseil, il sera procédé au maximum à trois tours de scrutin.

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les statuts de l'IUT de Valence proposés.

4.4 Intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et accord de fonctionnement interne

M. LOUVET rappelle que ce projet avait été envisagé lors de la fusion de l'IUG et de l'IGA.

M. SABY explique qu'avant la fusion des deux composantes, il existait deux bibliothèques. Après la création de l'IUGA, il a été opportun de regrouper les deux structures existantes pour ne former qu'une seule bibliothèque. Le code de l'éducation prévoit deux types de structure, la bibliothèque intégrée et la bibliothèque associée. Le fait de choisir une intégration favorise les liens avec le SID. De plus, la responsabilité est partagée entre la composante et le SID. Un accord cadre prévoit donc l'équilibre de la répartition des compétences entre la direction du SID et celle de l'UFR. Pour les personnels de la bibliothèque intégrée, l'autorité hiérarchique de la composante subsiste, l'autorité fonctionnelle revient au SID. Les deux équipes préexistantes sont regroupées dans la nouvelle bibliothèque intégrée de l'IUGA.

M. LEBARBE souhaite savoir si ce processus d'intégration pourrait être utilisé pour conserver certaines bibliothèques de composantes.

M. LEVY répond que dans le cadre précis du bâtiment Stendhal qui est évoqué, et qui se trouve soumis au CPER, il faut prendre en compte tous les éléments de surface, dans le cadre du projet Smart campus. De plus, il est également important de considérer les moyens dont dispose la bibliothèque et son affluence pour juger de l'opportunité de son maintien.

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'une part, l'intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et d'autre part, l'accord de fonctionnement interne de la bibliothèque IUGA.

4.5 Création de l'équipe d'accueil Radio-Fréquences et d'Intégration de Circuits (RFIC)

M. SAINT-AMAN présente le projet de création de l'équipe d'accueil RFIC au sein du laboratoire IMEP-LaHC ainsi que l'organigramme fonctionnel. Il explique que l'ancienne équipe de direction a fait l'objet d'une démission collective. Il s'en est suivi un travail d'accompagnement des personnels réalisé par un cabinet extérieur de psychologie du travail. Plusieurs assemblées générales ont été organisées.

Il ajoute que cette création a recueilli un avis favorable de la Commission de la Recherche et le Comité Technique de l'UGA. Le projet est également présenté au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration de Grenoble INP.

Mme CARON FAISAN souhaite savoir si la création de cette équipe s'effectue à moyens constants ou si l'UGA finance des postes supplémentaires.

M. SANT-AMAN répond que le coût pour l'UGA correspond au rehaussement d'un poste de catégorie C en ASI. L'équipe disposera de 3 personnels administratifs pour 30 chercheurs.

Mme CARON-FAISAN remarque qu'il existe de très fortes disparités entre les laboratoires. Elle estime qu'une discussion doit avoir lieu sur le redéploiement des personnels administratifs dans les laboratoires. En effet, dans les laboratoires SHS, il y a seulement un personnel administratif pour une équipe de 70 chercheurs.

M. LEVY ajoute qu'il est effectivement intéressant d'avoir une vision globale. Cependant, la dotation des laboratoires dépend notamment de l'historique de la structure, de la spécificité du domaine, de l'appréciation de la masse salariale et des besoins. De plus, il faut également prendre en compte les ressources externes des laboratoires qui se révèlent très variables d'une structure à l'autre.

En tout état de cause, il estime qu'il sera difficile de développer les SHS sans apporter des ressources supplémentaires aux laboratoires. Des discussions sont en cours avec le CNRS pour favoriser son implication dans le développement des SHS sur le site.

M. FORESTIER indique que ce constat se vérifie également pour les composantes SHS qui manquent de moyens et de personnels.

M. LEVY indique que le travail de rédaction du prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) prend en compte ces problématiques. Il convient que certaines composantes sont sous-équipées.

M. COURTOIS remarque la rapidité et l'exemplarité de la gestion de ce dossier par les vice-présidents Recherche. Les mesures proposées permettent de préserver la situation personnelle et professionnelle des agents.

M. LBATH se réjouit également de la démarche professionnelle dont il a été fait preuve pour gérer ces difficultés humaines.

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de l'équipe d'accueil Radio-Fréquences et d'Intégration de Circuits (RFIC).

5. Affaires financières

5.1 Prise de participation de l'UGA dans la SCIC PUG

M. LAJARGE, directeur d'UGA Editions, explique le contexte difficile dans lequel les maisons d'édition évoluent. Il paraît difficile de faire subsister deux maisons d'édition sur le site, c'est pourquoi il juge nécessaire d'opérer une stratégie de rapprochement avec la SCIC PUG (Presses Universitaire de Grenoble). C'est pourquoi il est proposé que l'UGA effectue une prise de participation de 5000 euros dans la SCIC, et ainsi assure sa représentativité au sein des instances de cette dernière avec un droit de vote à l'assemblée générale représentant 10%.

M. LEVY ajoute que l'université ne souhaite plus financer les grands éditeurs. Dans ce contexte, les éditions universitaires auront un grand rôle à jouer. Le projet soumis s'inscrit dans cette démarche.

M. LAJARGE indique que l'activité sera toujours l'édition de livres sur support papier mais qu'il est également envisagé de développer un nouveau secteur de valorisation des résultats de la recherche, sur support numérique.

La difficulté rencontrée est la nature privée des PUG. L'idée est donc de réfléchir à l'évolution vers une structure permettant d'allier les caractéristiques des deux structures actuelles afin de permettre de valoriser la communication de l'édition universitaire sur le site grenoblois.

M. LBATH indique que la commission des finances est favorable à cette initiative

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, une prise de participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Presses Universitaires de Grenoble (SCIC PUG) à hauteur de 5000 euros.

5.2 Tarifs de l'école des Houches

M. LBATH indique que la commission des finances a veillé à ce que la nouvelle tarification proposée permette d'équilibrer les charges de fonctionnement de l'école qui repose majoritairement sur des ressources propres. Elle s'est prononcée de manière favorable à l'unanimité.

Il est ensuite proposé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de l'école des Houches présentés.

5.3 Approbation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France

M. LBATH indique que l'UGA reçoit des financements par Campus France qui sont ensuite réattribués aux étudiants bénéficiaires.

Sans autre remarque des administrateurs, il est procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France.

5.4 Marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP)

M. LOUVET indique qu'il s'agit d'un marché important. La commission d'attribution des marchés a défini l'attribution des accords-cadres. Il présente ensuite les attributaires des différents lots.

M. LBATH ajoute que la commission des finances s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les accords-cadres conclus dans le cadre du marché public de services de conseils en propriété industrielle pour la gestion de portefeuilles de brevets d'invention (groupement de commandes UGA-INP).

5.5 Indemnisation des sujets d'expérimentation (LIPPC2S et CERAG)

M. LOUVET précise que le CERAG souhaite indemniser financièrement les participants aux expérimentations qu'il réalise en octroyant 15€/heure pour des étudiants et 20€/heure pour des

professionnels en sachant que l'indemnisation est possible dans la limite annuelle de 5% du plafond mensuel de l'URSSAF par bénéficiaire [soit 165,55 euros pour 2018].

S'agissant du LIPPC2S, un mode d'indemnisation différent est proposé car les expérimentations ont lieu sur du long terme. Il est donc prévu de réaliser un tirage au sort pour attribuer une récompense en nature d'une valeur maximale de 500 euros.

M. LBATH indique que la commission des finances a veillé à ce qu'un cadre réglementaire soit trouvé avec l'agent comptable pour encadrer correctement la pratique d'indemnisation souhaité par le LIPPC2S.

Il est ensuite procédé aux votes.

Le résultat des votes sont les suivants :

- Concernant le CERAG

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de grille d'indemnisation des sujets de recherche (laboratoire CERAG) présentée ci-dessus.

- Concernant le LIPPC2S

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le principe d'indemnisation des sujets d'expérimentation présenté.

6. Questions diverses

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.